

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 26 juin 2014, à 18h00 à la Maison du Citoyen située au 52, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. Réjean Audet, maire
M. Sébastien Houle, conseiller
Mme Rita Deschênes, conseillère
Mme Charline Plante, conseillère
M. Robert Morais, conseiller
M. Louis Frappier, conseiller
Mme Heidi Bellerive, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire monsieur Réjean Audet. La directrice générale, secrétaire-trésorière est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

Les avis de convocation à la séance extraordinaire ont été régulièrement transmis à tous les membres du conseil et ce, dans le délai prévu par la loi.

Cette séance est convoquée par monsieur Réjean Audet, maire, pour les fins suivantes :

- Résolution d'appui à la Municipalité de Saint-Boniface pour les travaux de ponceau du chemin Héroux;
- Résolution d'appui à la Municipalité de Saint-Boniface pour la réfection du chemin Héroux;
- Petite fête 31 août 2014 : demande d'autorisation pour l'utilisation de la voie publique et preuve d'assurance-responsabilité civile.

RÉS. 2014-06-197 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE POUR
LES TRAVAUX DE PONCEAU DU CHEMIN HÉROUX

ATTENDU QUE le chemin Héroux donne accès à plusieurs centaines de résidences de Saint-Élie-de-Caxton;

ATTENDU QUE lors d'une situation nécessitant le 9-1-1 du côté de Saint-Élie-de-Caxton, cela occasionnerait un détour de près de vingt kilomètres pour un véhicule d'urgence, services ambulanciers, police, pompiers, etc.;

ATTENDU QUE la saison touristique est débutée à Saint-Élie-de-Caxton et que l'accès à plusieurs commerces devient plus difficile;

ATTENDU QUE le chemin Héroux et/ou la route des Lacs est une route collectrice entre les municipalités de Saint-Boniface, de Saint-Élie-de-Caxton et de Saint-Mathieu-du-Parc et de son parc national de la Mauricie;

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton appuie la Municipalité de Saint-Boniface dans ses démarches pour la réparation de la portion de route qui a cédé sur le chemin Héroux et qui nécessite le remplacement d'un ponceau.

Adoptée

RÉS. 2014-06-198 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN HÉROUX

ATTENDU QUE le chemin Héroux donne accès à plusieurs centaines de résidences de Saint-Élie- de-Caxton;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens de Saint-Élie-de-Caxton utilisent le chemin Héroux pour aller faire des achats dans les commerces de Saint-Boniface ou se rendre à Shawinigan ou à Trois-Rivières;

ATTENDU QUE plusieurs touristes utilisent cette route pour se rendre à Saint-Mathieu-du-Parc, dans le parc national de la Mauricie pour profiter du paysage que leur offre cette route, de même que pour aller dans la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton où des milliers de touristes y viennent faire une visite;

ATTENDU QUE le chemin Héroux et/ou la route des Lacs est une route collectrice entre les municipalités de Saint-Boniface, de Saint-Élie-de-Caxton et de Saint-Mathieu-du-Parc;

ATTENDU QUE cette route a été transférée du Ministère des Transports en avril 1993 à la municipalité de Saint-Boniface et qu'au moment du transfert, ladite route était dans un état de dégradation significatif;

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton appuie la Municipalité de Saint-Boniface dans ses démarches pour la demande de désignation du titre de route locale 1 ainsi que dans leur démarche de subvention pour la réfection de cette route dans les meilleurs délais.

Adoptée

RÉS. 2014-06-199 PETITE PARADE COMITÉ DU 29 JUIN

Sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité que :

1. le conseil municipal autorise Vélo St-Élie (Comité du 29 juin) à utiliser les rues de la municipalité pour sa petite parade du 31 août 2014;
2. la municipalité s'inscrit comme mandataire de cette parade.

Adoptée

RÉS. 2014-06-200 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par monsieur Robert Morais, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 18H15.

Adoptée

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire a soumis ces résolutions au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de ces résolutions.

Je, Réjean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Isabelle Bournival
Dir. Générale Sec-trésorière

Réjean Audet, maire